

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
16/06/2021

Dossier complet le :  
22/06/2021

N° d'enregistrement :  
2021-5425

1. Intitulé du projet

Déploiement de générateurs photovoltaïques en ombrières et toitures pour une puissance globale d'environ 537 kWc destinés à l'autoconsommation au centre aquatique des Atlantides sur la commune du Mans.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville du Mans

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christophe COUNIL

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 7 | | 2 | 0 | 1 | | 8 | 0 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	La présente opération vise à déployer plusieurs installations photovoltaïques sur le site des Atlantides pour une puissance globale d'environ 537 kWc destinés à l'autoconsommation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente opération vise à déployer plusieurs installations photovoltaïques sur le site des Atlantides pour une puissance globale d'environ 537 kWc destinés à l'autoconsommation.

- Voie bus. Cet espace doit permettre l'installation d'environ 1250 m<sup>2</sup> de panneaux sur ombrières de part et d'autres du talus séparant les voies d'accès bus et véhicules légers. Elle offrira une zone d'ombrage aux usagers et devra signaler l'entrée du centre aquatique par son traitement architectural.
- Toiture bureaux. Environ 43 m<sup>2</sup> de panneaux peuvent être déployés en toiture.
- Terrasse bureaux. Une structure installée sur la terrasse des bureaux du centre aquatique permettra l'installation d'environ 86 m<sup>2</sup>. Elle permettra également de remédier au phénomène de surchauffe dans les bureaux en été.
- Fontaine aux enfants. L'installation d'environ 120 m<sup>2</sup> de panneaux sur supports dans la zone des jeux d'enfants extérieurs du centre aquatique permettra notamment de créer des espaces ombragés et d'améliorer l'usage de cet espace actuellement peu fréquenté du fait d'une trop forte exposition au soleil.
- Carrefour avenue Volos/Boulevard Cugnot. L'installation d'environ 55 m<sup>2</sup> de panneaux sur supports au carrefour de l'avenue Volos et du boulevard Cugnot devra ici être un signal fort qui permettra de qualifier cet espace.
- Parking : Cet espace doit permettre l'installation d'environ 940 m<sup>2</sup> de panneaux sur ombrières sur les espaces non plantés.

#### 4.2 Objectifs du projet

La politique de Développement Durable de la Ville du Mans, notamment exprimée dans le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 du territoire, vise 75% de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Elle s'attache ainsi à intégrer et traduire les objectifs de cette politique dans l'ensemble de ses actions, en particulier en terme de :

- Sobriété carbone tout au long du cycle de vie des opérations qu'elle porte (construction, exploitation et recyclage) ;
- Développement de filières énergétiques propres et renouvelables.

En 2019, la consommation électrique du centre aquatique était de 2 857 544 kWh. Elle est, par ailleurs, relativement stable tout au long de l'année, l'établissement étant ouvert tous les jours à l'exception d'une courte période de fermeture en hiver pour l'entretien des bassins.

Le déploiement de générateurs photovoltaïques aux Atlantides vise ainsi à produire et réinjecter directement dans le réseau du centre aquatique environ 21% des consommations électriques annuelles du centre aquatique.

Cela permettra une économie de fonctionnement d'au moins 65 000 € la première année et de réduire les émissions carbone du site d'environ 74 tonnes/an.

L'opération vise également à améliorer le confort des usagers notamment par les zones d'ombrages créées par les installations.

Enfin, la Ville du Mans souhaite ici démontrer que les supports de ces installations photovoltaïques peuvent faire l'objet d'un traitement architectural soigné.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés suivant l'ordonnancement ci-après :

- Terrassement/fondations (hors toiture et terrasse bureaux non concernées)
- Élévation des structures (poteaux, charpentes) (hors toiture et bureaux non concernée)
- Pose des panneaux photovoltaïques et raccordement à l'installation existante (injection)
- Habillage et mise en service

Ils seront phasés et organisés afin de garantir le fonctionnement du centre aquatique et son ouverture au public.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les installations nécessitent peu d'entretien après leur mise en service. Un nettoyage des panneaux sera réalisés annuellement afin de garantir leur performance.

L'accès aux panneaux sera réalisés par nacelle pour les installations sur ombrières et directement depuis les accès toitures pour la terrasse et la toiture des bureaux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• Voie d'accès bus : 1 245 m <sup>2</sup> de panneaux soit 265 KWc	m <sup>2</sup>
• Toit terrasse : 43 m <sup>2</sup> de panneaux soit 14 KWc	Puissance (en KWc)
• Terrasse bureaux : 86 m <sup>2</sup> de panneaux soit 18,4 KWc	
• Fontaine aux enfants : 122,4 m <sup>2</sup> de panneaux soit 27,6 KWc	
• Carrefour Volos/Cugnot : 55 m <sup>2</sup> de panneaux soit 12,4 KWc	
• Parking : 940 m <sup>2</sup> de panneaux soit 200 KWc	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

4, avenue de Volos 72100 LE MANS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Construction du centre aquatique des Atlantides autorisée par arrêté de Permis de Construire du 11 mai 1999 (PC07218199Z9365) sur un terrain de 20 529 m<sup>2</sup> comprenant un centre aquatique de 10 033 m<sup>2</sup> de surface de plancher, 384 places de stationnement VL et 7 places pour cars.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Sarthe</li> <li>• Annexe 23.a du PLUI Le Mans Métropole : infrastructures classés vis-à-vis du bruit</li> </ul>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation de l'agglomération du Mans approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération sera excédentaire de plusieurs dizaines de m3 de matériaux (non mesuré précisément à ce stade de l'opération) essentiellement pour la réalisation des fondations des supports photovoltaïques. La terre végétale qui sera stockée par le maître d'ouvrage ou en décharge spécialisée pour réemploi pour les besoins d'opérations déficitaires. Les autres déblais seront triés et emmenés en décharge spécialisée conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présente opération a été conçue avec la volonté de n'avoir aucun impact sur les arbres et autres plantations significatives. Toutefois, les plantations situées dans le talus entre la voie bus et la voie d'accès au parking seront déplantées sur une longueur d'environ 100 mètres dans le cadre de l'opération. Elle seront remplacées, après réalisation des fondations et structures porteuses, par des plantations nécessitant peu d'ensoleillement (talus orienté Nord) et adaptées à l'environnement urbain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est partiellement couvert par les zones désignées ci-après du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'agglomération du Mans. <ul style="list-style-type: none"> <li>• R1 – Aléa très fort et fort (secteurs naturels)</li> <li>• R4 – Aléa et modéré (secteurs naturels)</li> <li>• B3 – Aléa faible et modéré secteur urbains</li> </ul> La structure de la voie bus sera située dans le talus. L'ensemble répondra aux prescriptions réglementaires du PPRI. Les structures auront une faible emprise au sol et seront orientées afin de ne pas gêner l'écoulement des eaux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité d'une infrastructure classé vis-à-vis du bruit - catégorie 3 (Boulevard Nicolas Cugnot). Les éventuelles nuisances sonores n'ont toutefois aucune incidence sur la présente opération.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations situées sur la voie bus et le boulevard Cugnot pourront faire l'objet d'un éclairage pour la mise en valeur architecturale des supports.</p> <p>Les installations sur parking seront équipées d'éclairage en remplacement de l'éclairage existant déposé.</p> <p>Les éclairages seront peu émissifs et situés en sous-face des panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, l'opération est située dans un environnement urbain déjà équipé en éclairage public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Blank response area for question 6.2.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Blank response area for question 6.3.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La présente opération permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre du centre aquatique (74T/an) par la production et l'autoconsommation d'énergie renouvelable.

Elle a été conçue afin de limiter l'impact sur la biodiversité. Aucun arbre ou plantation ne sera déplantée, à l'exception de végétations basses situées entre la voie bus et la voie d'accès au parking. Elle seront remplacées après réalisation des fondations et structure de l'installation concernée.

Les installations auront une faible empreinte au sol au regard de la surface de panneaux déployées. Par ailleurs, l'énergie produite sera réinjectée directement dans le réseau du centre aquatique pour autoconsommation. Ces deux éléments permettent de limiter l'impact sur le sol et le sous-sol et de limiter les incidences vis-à-vis du risque inondation (voie bus et parking).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente opération ne nécessite pas, à notre sens, d'évaluation environnementale.

Elle se situe dans un environnement urbain présentant des enjeux environnementaux faibles, s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle a été conçue afin de limiter l'impact sur la biodiversité.

Le traitement architectural soigné des installations participera à la valorisation du paysage urbain des quartiers des Sablons (quartier prioritaire politique de la Ville) et de Funay.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

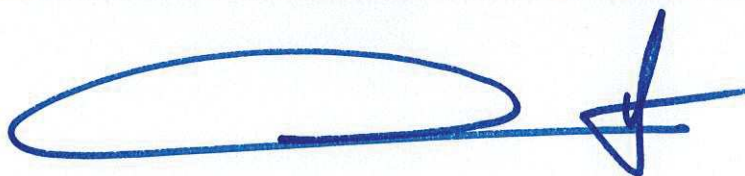
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Mans

le, 07/06/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus